



Validite de contrat de loa sur vehicule

Par **chaussette**, le **31/08/2009** à **15:37**

Bonjour,

Voilà : j'ai signé un contrat de location LOA sur vehicule le 25 juillet. Je me rends compte un peu tard que les dates mentionnées par le commercial sur le contrat ne sont pas les bonnes. A ma demande un autre commercial (le premier etant en vacances) me refait un nouveau contrat le 13 Aout. Ce jour, on m'informe que j'ai passé 2 commandes car le premier contrat serait encore valable, du au fait que sur le premier, qui a été rayé, n'est pas mentionné : "annulé et remplacé par celui du 13 aout". Il est simplement stipulé sur celui du 25 juillet : nouveau contrat le 13/08/2009.

Tout cela est il vrai ?

Merci de vos conseils